



BILAN D'ACTIVITÉ 2018



CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2018 a été une année importante pour le CSFPT, non seulement en raison du vote de rapports sur des thèmes souvent majeurs, mais aussi du fait de l'évolution du dialogue social en son sein et de sa participation active à la préparation de la réforme de la fonction publique.

Dès la fin 2017, le CSFPT avait anticipé une réduction de l'activité réglementaire en 2018 et avait réorienté son activité en diversifiant le type des rapports produits. Ainsi, en 2018, outre les rapports élaborés sur une plus longue durée, un certain nombre de notes plus brèves attestent d'une réactivité plus grande du CSFPT aux évolutions statutaires ou aux projets de réforme : c'est le sens des notes sur le droit syndical (FS4), sur la filière sapeurs-pompiers (FS3) ou sur la reconversion professionnelle (FS2). Ces travaux seront poursuivis sous la forme d'un rapport et seront directement transmis au Gouvernement, ce qui a été le cas de la note sur le droit syndical.

Enfin, un rapport sur le recrutement et la formation des ATSEM et des agents de la filière animation (FS2), un autre sur la filière enseignement artistique (FS3), et un sur l'impact des contrats aidés sur l'emploi public territorial (FS1-FS5) ont également été adoptés.

Ainsi, même si moins de textes ont été examinés cette année - ce qui était prévisible - le CSFPT a développé une activité de réflexion notable avec des rapports ou des notes.

Mais l'activité extérieure du CSFPT a aussi été dense avec sa participation aux concertations préalables au projet de réforme de la fonction publique.

Deux éléments sont ainsi à noter : la proposition de réforme du collège des employeurs territoriaux - en l'occurrence le collège des élus municipaux - pour qu'il reflète mieux l'évolution des territoires, ainsi que l'initiative de créer une « Coordination des employeurs territoriaux ».

En 2018, le CSFPT a maintenu son attention à l'évolution des collectivités et à l'impact qu'elle peut avoir sur la gestion des agents, mission qu'il poursuivra en 2019 avec l'appui des services de la DGCL, du CNFPT, la coopération active des agents du CSFPT et l'implication maintenue des membres de notre instance.

Philippe Laurent,
Maire de Sceaux

COMPOSITION ET RÔLE

UNE INSTITUTION PARITAIRE ÉPRISE DE DIALOGUE SOCIAL

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT).

Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales d'autre part.

Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les maires, les présidents de Conseil départemental et de Conseil régional élus par leurs pairs et vingt représentants des organisations syndicales sont désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de huit personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conformément à l'article 11 de la loi et du concours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), placée auprès du ministère de l'Intérieur, qui assure légalement le secrétariat de cette institution.

UNE ANNÉE RICHE EN PRODUCTIONS DIVERSES

L'année 2018 a été une année d'activité abondante, sur le plan de l'autosaisine, notamment par la mise en place de groupes de travail œuvrant sous l'égide des formations spécialisées du Conseil supérieur. Il s'agissait, en outre, de la dernière année d'activité pleine pour les représentants des personnels siégeant au Conseil supérieur, avant la tenue d'élections professionnelles, le 6 décembre.

Le CSFPT est présidé par Philippe LAURENT, maire de Sceaux, élu en 2011, réélu en 2015 et est composé de **20 représentants des collectivités territoriales**, ainsi répartis :

- 7 représentants des communes de moins de 20 000 habitants,
- 7 représentants des communes de 20 000 habitants et plus,
- 4 représentants des départements,
- 2 représentants des régions,

et de **20 représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux**, selon la répartition suivante :

- | | |
|----------|-----------|
| • CGT | 7 membres |
| • CFDT | 5 membres |
| • FO | 4 membres |
| • FA-FPT | 2 membres |
| • UNSA | 2 membres |

Un Bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.



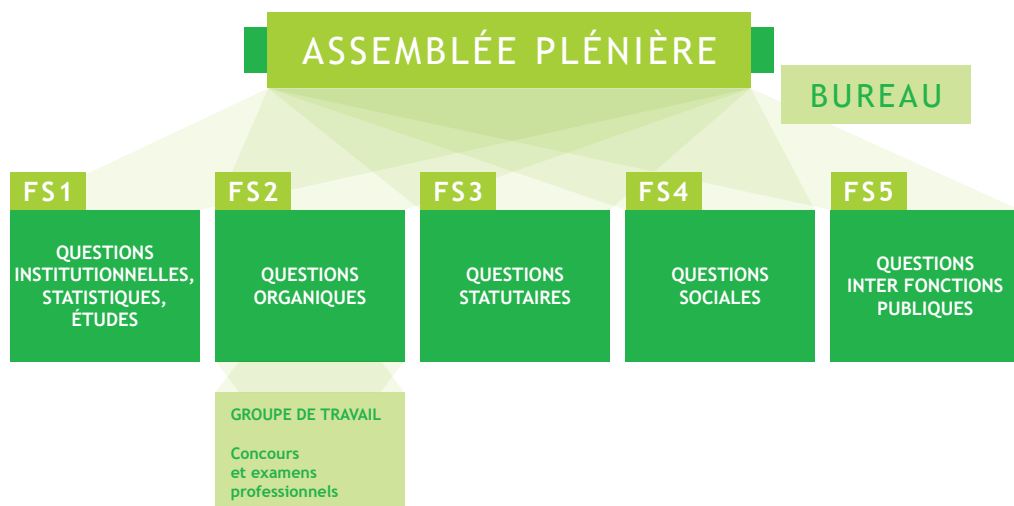
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

UNE INSTITUTION AUX RÔLES MULTIPLES

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales. A cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans le cadre des travaux qu'il conduit. C'est dans ce contexte que le CSFPT a procédé, depuis une quinzaine d'années, à la réalisation de près de quarante documents dont la liste figure à la fin de cette brochure.

Le CSFPT, depuis sa création en 1984, se réunit régulièrement pour émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis par le Gouvernement et pour effectuer un important travail en autosaisine.

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale se réunit au moins quatre fois par an à l'initiative de son président.



UNE STRATÉGIE NOUVELLE PAR LA MISE EN PLACE DE GROUPES DE TRAVAIL PORTANT SUR DES SUJETS VARIÉS

L'année 2018 s'est caractérisée par la mise en place, sous l'égide de plusieurs formations spécialisées, de groupes de travail chargés d'élaborer des notes ou rapports sur des sujets divers, en lien avec l'activité forte de la fonction publique territoriale.

Cette organisation nouvelle a ainsi permis de traiter de thèmes aussi variés que le droit syndical, la reconversion professionnelle, un état des lieux de la filière des sapeurs-pompiers ou encore l'impact des emplois aidés dans les collectivités.

Le travail de ces groupes, créés sous l'égide de trois formations spécialisées du Conseil supérieur, a ainsi conduit à la présentation, en séance plénière de trois documents :

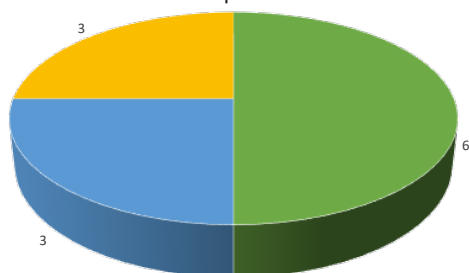
- **Une note interne sur le droit syndical**, élaborée par le groupe de travail piloté par Claire LE CALONNEC (CFDT), placé sous l'égide de la formation spécialisée n°4, chargée des questions sociales et présidée par Daniel LEROY (adjoint au maire de Moussy-le-Neuf), document présenté au cours de la séance plénière du 4 juillet, laquelle a ensuite été relayée par la DGCL et a permis la rédaction d'un protocole sur la question, présenté à la séance plénière du 28 novembre ;

- **un rapport présentant un état des lieux de la filière sapeurs-pompiers**, élaboré par le groupe de travail animé par Sébastien BOUVIER (CFDT), placé sous l'égide de la formation spécialisée n°3, chargée des questions statutaires et présidée par Jésus DE CARLOS (CGT), document voté à l'unanimité des membres du Conseil supérieur, lors de la séance plénière du 17 octobre ;

- **une note de problématique relative à la reconversion professionnelle et au maintien dans l'emploi**, élaborée par le groupe coordonné par Eric CONEIM (UNSA), et placé sous l'égide de la formation spécialisée n°2, chargée des questions organiques et présidée par Didier PIROT (FO), document voté lors de la séance plénière du 28 novembre et qui fera prochainement l'objet d'un rapport complémentaire afin d'approfondir les pistes envisageables contenues dans la note.

En outre, le travail réalisé directement par les formations spécialisées s'est également avéré intense. Ainsi, plusieurs rapports ont été votés, la plupart à l'unanimité, parmi lesquels il faut noter un rapport portant sur les questions de recrutement et de formation des ATSEM et des agents de la filière animation (4 juillet), un rapport sur l'enseignement artistique (28 septembre) et un rapport sur l'impact des emplois aidés dans les collectivités (28 novembre).

Répartition par formation spécialisée
des textes étudiés par le CSFPT en 2018



■ Formation spécialisée n°2

■ Formation spécialisée n°3

■ Formation spécialisée n°4

UN RÔLE DE VEILLE ET D'ANTICIPATION DU MONDE LOCAL

L'activité du CSFPT en 2018 a donc essentiellement porté sur l'autosaisine, même si l'activité d'examen des projets de textes réglementaires est restée relativement importante.

6 séances plénières - chiffre en baisse, au regard de l'année précédente - **et 9 réunions du bureau** se sont tenues sur l'année civile et les formations spécialisées se sont réunies 36 fois, chiffre assez identique aux années précédentes. Enfin, le collège employeur s'est quant à lui réuni 4 fois

Ces réunions ont eu pour objet, soit de statuer sur les projets de textes officiels présentés par le Gouvernement, soit de travailler à la préparation de rapports en autosaisine (rappelés ci-dessus et développés dans le cadre de chaque formation spécialisée, voir plus loin).

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a ainsi été conforté dans son double rôle de veille - par l'examen des projets de textes officiels présentés par le Gouvernement - et d'anticipation - par son travail dense en autosaisine sur des sujets essentiels, en lien avec l'activité des collectivités locales.

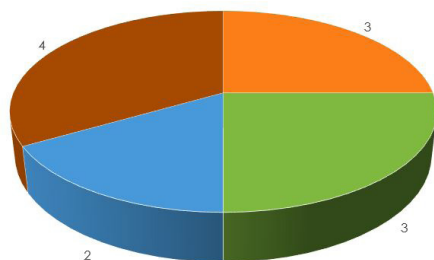
C'est particulièrement vrai pour ce qui concerne la reconversion professionnelle, la filière enseignement artistique, l'impact des emplois aidés ou l'évolution du droit syndical.

Ces rapports, pour leur grande majorité votés à l'unanimité des membres du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, sont chaque fois remis officiellement au(x) ministre(s) concerné(s) par le thème étudié. Ils sont en outre publiés sur le site www.csfpt.org, puis à la Documentation française.

Ces documents font souvent l'objet de suites, réservées par l'autorité réglementaire, comme ce fut le cas cette année encore quant à la note relative au droit syndical, que la DGCL a reprise sur un plan juridique, ce qui a conduit à l'élaboration d'un protocole important sur la question.

Le travail en autosaisine du Conseil supérieur s'avère donc plus que jamais essentiel, car porteur de propositions réalistes et pertinentes, ayant vocation à améliorer les conditions de travail et le déroulement de carrière des 1,9 million d'agents publics territoriaux.

Répartition par nature
des textes étudiés par le CSFPT en 2018



- Textes à dispositions statutaires
- Textes à dispositions institutionnelles
- Textes relatifs au recrutement et aux concours
- Textes à portée générale

LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES

COMPÉTENCES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs au personnel des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an (six fois pour l'année 2018) et comprend un bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénières) ainsi que 5 formations spécialisées, qui préparent le travail des séances plénières. **Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :**

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 1

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par **M. Jean-Pierre BOUQUET** - maire de Vitry-le-François (Marne)

- Études sur la gestion du personnel des administrations territoriales,
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques,
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Études et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, ADF, ARF et autres,
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux,
- Communication et publications du conseil supérieur,
- Évolution de la décentralisation.

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 2

QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par **M. Didier PIROT** (FO)

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations,
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives,
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion,
- Gestion des agents : CAP, CT, discipline,
- Mobilité externe et interne.

À **NOTER** : le président de la formation spécialisée n°2 préside également le groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale composé notamment d'organismes de concours et dont le but est d'œuvrer à l'évolution des modalités d'accès et d'organisation des concours territoriaux, tant pour ce qui concerne le public visé que le contenu des épreuves. Il comprend des représentants de la D.G.C.L., du C.N.F.P.T., des Centres de gestion et d'associations d'élus.



**FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 3**

QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par **M. Jésus DE CARLOS** (CGT)

- Statuts particuliers,
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire,
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet,
- Dispositions concernant les agents non titulaires,
- Titularisation des personnels non titulaires.

**FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 4**

QUESTIONS SOCIALES

Présidée par **M. Daniel LEROY** - adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)

- Information politique et représentation syndicale,
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale,
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial,
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement), médecine préventive et professionnelle,
- CNRACL et IRCANTEC.

**FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 5**

QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par **M. Bruno COLLIGNON** (FA-FPT)

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire,
- Identité territoriale,
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel,
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.



En dehors de sa contribution au rapport sur l'impact des contrats aidés avec la formation spécialisée n°5, la formation spécialisée n°1 n'a eu aucune autre activité en 2018.



JEAN-PIERRE BOUQUET

Président de la formation spécialisée N°1
Maire de Vitry-le-François (Marne)

UN TRAVAIL EN AUTOSAISINE INTENSE...

2018 se sera caractérisée par un travail important de cette instance sur le plan de l'autosaisine, alors que, dans le même temps, cette formation est l'une de celles ayant le plus de textes à examiner dans le cadre de la saisine du Gouvernement.

6 textes auront ainsi été soumis aux travaux de la formation spécialisée n°2 cette année, dans des domaines concernant notamment la filière médico-sociale, les groupes hiérarchiques, le transfert de l'organisation des élections, les personnels des administrations parisiennes, la période de préparation au reclassement, le concours de professeur d'enseignement artistique ou encore les concours des sapeurs-pompiers.

La formation spécialisée n°2 s'est réunie à 8 reprises tout au long de l'année 2018, **chiffre auquel s'ajoutent 7 réunions du groupe de travail** relatif à la reconversion professionnelle et au maintien dans l'emploi (cf. ci-dessous).

Au sein de la formation spécialisée n°2, le dossier qui a occupé la première partie de l'année était consacré à **la question du recrutement et de la formation professionnelle des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et des agents de la filière animation**, en complément du rapport voté en 2017 par le Conseil supérieur. Le travail de fond engagé par la formation spécialisée n°2 a conduit à l'élaboration d'un rapport qui a été adopté à l'unanimité le 4 juillet.

... ET UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Conformément aux directives élaborées par le bureau du Conseil supérieur, la formation spécialisée n°2 a créé, en son sein, **un groupe de travail chargé d'élaborer une note de problématique relative aux questions essentielles de la reconversion professionnelle et du maintien dans l'emploi**. Ce groupe, piloté par un représentant de l'UNSA, Eric CONEIM, a procédé à un travail de bilan législatif et pratique de ces questions, en s'appuyant notamment sur plusieurs auditions et sur la visite d'un centre de reclassement professionnel. Il a remis sa note à la rentrée 2018 à la formation spécialisée n°2, dont les membres ont aussitôt souligné la qualité et souhaité que les pistes envisageables qu'elle contient fassent l'objet d'une étude plus approfondie au sein de cette instance.

Ainsi, la note de problématique, votée à une large majorité lors de la séance plénière du 28 novembre, a aussitôt engendré un travail complémentaire plus pointu sur le fond et dont les conclusions, sous la forme d'un rapport, sont attendues pour 2019.

Enfin, le groupe de travail sur les concours s'est également réuni cette année, notamment concernant les concours pour le recrutement des professeurs territoriaux d'enseignement artistique.



DIDIER PIROT

Président de la formation spécialisée N°2
Membre de Force Ouvrière

UNE ACTIVITÉ RÉGLEMENTAIRE MOINS IMPORTANTE MAIS UNE AUTO SAISINE RENFORCÉE, NOTAMMENT SUR LA FILIÈRE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

En 2018, les membres de la formation spécialisée n°3 lors des **9 réunions** qui se sont tenues, ont examiné 3 projets de décrets portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ou modifiant des décrets relatifs aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels ou l'échelonnement indiciaire de divers cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels.

Ils ont également travaillé sur la filière enseignement artistique, suite à la formulation d'un vœu. Ce rapport précise notamment la place importante de l'enseignement artistique dans les collectivités territoriales mais aussi l'accentuation des inégalités dans les territoires depuis une bonne décennie, ce qui a conduit à l'adoption à l'unanimité d'un rapport dense lors de la plénière du 26 septembre. De nombreuses difficultés propres à cette filière ont été soulevées (missions des cadres d'emplois, forte contractualisation des emplois des assistants et des professeurs, dévalorisation et délitement de l'enseignement supérieur). Par ailleurs, des préconisations au nombre de 24 ont été formulées afin d'améliorer les conditions d'exercice et les carrières des assistants, des professeurs et des directeurs d'Etablissements d'enseignement artistique.

EN PARALLÈLE, UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS

Ce groupe de travail, animé par Sébastien BOUVIER (CFDT) et placé sous l'égide de la Formation spécialisée n°3 a réalisé, **dans un délai très court**, un état des lieux de la filière sapeurs-pompiers, notamment suite à la publication des décrets de 2012 qui ont engendré des difficultés d'application. **Il s'est réuni 6 fois** et a associé de nombreux experts, des représentants de SDIS et la DGSCGC.

Après un rappel historique, les questions relatives à l'environnement professionnel (temps de travail et conditions de travail) ont été abordées, puis un état de lieux par catégorie et par cadre d'emplois a été dressé. En outre, plusieurs constats ont été effectués tant sur les mesures transitoires que sur l'application de la réforme de la filière de 2012 et du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) ou sur les dispositions relatives aux concours et aux avancements. Un comparatif a également été effectué entre la filière des sapeurs-pompiers professionnels et le cadre juridique des sapeurs-pompiers volontaires.

Ce rapport riche et documenté a été voté à l'unanimité lors de la plénière du 17 octobre.



JÉSUS DE CARLOS

Président de la formation spécialisée n°3
Membre de la Confédération Générale du Travail

2018, année particulièrement riche : tout d'abord par les travaux conduits en autosaisine, ensuite dans le cadre réglementaire et enfin dans les différents groupes de travail du Conseil commun de la fonction publique.

La formation spécialisée n°4 s'est réunie à **9 reprises** cette année, sans compter les **8 réunions du groupe de travail** portant sur le droit syndical.

L'AUTOSAISINE

Le travail sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels a débuté cette année. Les premières séances se sont concentrées sur la partie exploratoire de l'étude conduite en partenariat avec le CNFPT. Le principe de l'enquête qualitative a été retenu et la présentation du cahier des charges a été actée. Le guide d'entretien a été affiné, ainsi que l'échantillon des collectivités interrogées. Les auditions ont déjà commencé et vont se poursuivre en 2019.

Le groupe de travail sur le droit syndical piloté par Claire LE CALONNEC (CFDT), a été créé sous l'égide de la formation spécialisée n°4 et a permis d'élaborer une note visant à la simplification et à l'amélioration du droit syndical. Cette note interne, présentée à la séance plénière du 4 juillet, comporte deux parties : un projet de protocole d'accord cadre qu'il est proposé de diffuser afin de servir de base à la négociation entre les employeurs et les organisations syndicales et des propositions de dispositions législatives ou réglementaires relatives au droit syndical.

LE DOMAINE RÉGLEMENTAIRE

Trois projets de décrets ont été soumis aux membres :

- le premier portait sur l'abrogation de la cessation progressive d'activité des agents territoriaux,
- le deuxième, étudié en commun avec les membres de la FS2, instituait une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
- le dernier concernait le congé pour invalidité temporaire imputable au service, communément désigné « CITIS ».

Enfin, le programme d'actions 2018-2022 du Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL a été examiné.

« CONDITIONS DE TRAVAIL, HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL » DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Au cours des 3 réunions de la FS4 du CCFP organisées en 2018, les risques psycho-sociaux (RPS) ont été abordés, du diagnostic au plan d'actions. Par ailleurs, en complément de ces séances, des groupes de travail ont été organisés, dédiés notamment à la médecine de prévention.



DANIEL LEROY

Président de la formation spécialisée n°4
Maire adjoint de Moussy-le-Neuf

UN RAPPORT COMMUN AVEC LA FORMATION SPÉCIALISÉE N°1 : L'IMPACT DES CONTRATS AIDÉS SUR L'EMPLOI PUBLIC TERRITORIAL

A la suite de l'inflexion de la politique gouvernementale concernant les emplois aidés durant l'été 2017, un certain nombre de collectivités ont connu de grandes difficultés à faire fonctionner certains services après la baisse numérique de ces contrats et la diminution de l'aide financière de l'Etat.

Les conditions de cette réforme et les effets de la présence de ces contrats aidés depuis bientôt 30 ans sur le fonctionnement des services territoriaux ont appelé l'attention du CSFPT.

Ce dernier, par décision de son bureau en mars 2018 a missionné les deux formations spécialisées 1 et 5 afin de produire un état des lieux sur ce thème.

Cette étude porte sur l'impact des contrats aidés sur l'emploi public territorial et s'appuie sur un ensemble de données statistiques nationales concernant les contrats aidés.

Des collectivités territoriales, un centre de gestion, la FNCDG et le CNFPT ont été auditionnés à cette occasion.

Un questionnaire a été envoyé à plus d'une centaine de collectivités et les membres de cette inter FS se sont réunis à 9 reprises.

Ces deux formations se sont réunies entre le 23 janvier et le 11 octobre. Un rapport a été adopté à la majorité lors de la séance plénière du 28 novembre.

AUTRES SUJETS TRAITÉS

En plus de ce thème sur les contrats aidés, la FS5 avait choisi un thème en auto saisine ayant pour objet d'établir une synthèse actualisée sur l'accès à la fonction publique territoriale et au déroulement de carrière pour les personnes handicapées.

Un état des lieux sur l'égalité femmes/hommes était également prévu dans ce rapport, notamment dans le contexte du développement des labels « égalité » et « diversité » soutenus par les collectivités territoriales qui s'engagent dans ces dispositifs.

Le temps de préparation du rapport concernant les contrats aidés n'a pas permis d'avancer sur ce thème. Celui-ci sera reconduit dans la feuille de route 2019.



BRUNO COLLIGNON

Président de la formation spécialisée n°5
Membre de la Fédération Autonome de la F.P.T

LE COLLEGE DES EMPLOYEURS TERRITORIAUX ADOPTE LA « CHARTE DE COORDINATION DES EMPLOYEURS PUBLICS »

Le Collège des employeurs territoriaux du CSFPT a été réuni quatre fois par le Gouvernement, entre mars et septembre.

Lors de la première réunion, les élus locaux ont souhaité s'exprimer sur l'évolution future du FIPHP et de son financement, la réussite du dispositif étant la cause de ses difficultés financières croissantes.

Or, pour les collectivités, il ne s'agit plus seulement d'accueillir des personnes handicapées, il s'agit aussi, et de plus en plus, de maintenir dans l'emploi et d'assurer le reclassement d'agents qui rencontrent des difficultés physiques ou psychiques, du fait de leur emploi.

Mais l'essentiel des réunions a été consacré aux principaux axes du projet de loi de réforme de la fonction publique, le Gouvernement ayant le souci de recueillir son avis.

Le Collège employeur s'est d'abord exprimé sur la dynamisation du dialogue social qui va de pair avec une responsabilisation renforcée des employeurs territoriaux et qui au plan national concerne le CSFPT.

Les élus ont donc souhaité un renforcement du Collège des employeurs territoriaux du CSFPT, qui permettra un renouvellement du dialogue social territorial national. Il s'agit d'une forme de décentralisation du dialogue social, donnant plus de souplesse pour la détermination de certains éléments non strictement statutaires mais essentiels en matière de gestion (régime indemnitaire, action sociale, protection sociale complémentaire, organisation du travail...).

Cet objectif suppose, d'une part, une amélioration de la représentativité et de la légitimité des élus locaux du CSFPT et d'autre part, un accord, voire une participation plus intense des associations d'élus locaux.

Ainsi, les élus ont exprimé leur point de vue sur l'évolution souhaitable de la fonction publique territoriale, en adoptant un document transmis au Gouvernement « Axes de simplification et d'assouplissement pour la fonction publique territoriale ».

Enfin, les membres du Collège employeur, soucieux de renforcer leurs positions, ont adopté en septembre une « Charte de la Coordination des employeurs territoriaux », qui permettra de mieux articuler les associations d'élus locaux à ce processus.



DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

1. « Les diplômes de la vie (REP et VAE) »
Rapporteur : Henri Jacot - 2003
2. « Réussir la mutation de la FPT
- 20 ans après sa création »
Rapporteur : Henri Jacot - 2004
3. « Rapport d'orientation sur le droit
syndical »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2004
4. « Seuils et quotas »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2004
5. « Enjeux et défis de la formation
professionnelle dans la FPT »
Rapporteur : Serge Becuwe - 2004
6. « Pour une observation paritaire
de l'emploi public territorial »
Rapporteur : Henri Jacot - 2004
7. « Vers une modernisation des examens
professionnels de la FPT »
Rapporteur : Serge Becuwe - 2005
8. « Les filières sociale, médico-sociale,
médico-technique »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2005
9. « Liberté inégalité fraternité »
Rapporteur : Évelyne Boscheron - 2005
10. « Assistants maternels, assistants
familiaux : évoluer pour préparer
l'avenir »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2006
11. « L'action sociale dans la FPT »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2006
12. « La reconnaissance de l'expérience
professionnelle dans la FPT »
Rapporteur : Serge Becuwe - 2007
13. « Étude sur le dialogue social dans la FPT »
Réalisée par les élèves administrateurs
de l'INET (promotion Monod) - 2007
14. « Pour une vision coordonnée de
l'emploi et de la formation de la FPT »
Rapporteur : Henri Jacot - 2007
15. « Filière culturelle »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
16. « Commission départementale de
réforme »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2008
17. « Propositions de correctifs à apporter
statutairement pour les catégories c »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
18. « Nouvelle bonification indiciaire (NBI) »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008
19. « Quels cadres dirigeants pour relever
les défis de la République décentralisée ? »
Rapporteur : Philippe Laurent - groupe
cadres dirigeants - 2009
20. « La filière sportive »
Rapporteurs : Isabelle Belotti et
Jean-Claude Lenay - 2009
21. « La filière sapeurs-pompiers »
Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2009
22. « Concours et examens professionnels
de la FPT - Bilan et perspectives »
Rapporteur : Isabelle Belotti - 2010
23. « La précarité dans la fonction
publique territoriale »
Rapporteurs : Françoise Descamps-
Crosnier et Claude Michel - groupe de
travail « précarité » - 2011



24. « Impacts de la réforme territoriale sur les agents »
Réalisé par huit élèves administrateurs de l'INET sous l'égide du CSFPT - 2012
25. « Mise en œuvre pragmatique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la FPT »
Réalisé par des élèves en formation continue à l'Institut d'études politiques de Paris - 2012
26. « La filière police municipale »
Rapporteurs : Claude Michel et Didier Pirot - 2012
27. « L'état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale »
Rapporteur : Jean-Pierre Bouquet - 2013
28. « Médecins territoriaux »
Rapporteurs : Claude Michel, Daniel Leroy et Didier Pirot - 2013
29. « L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales »
Rapporteur : Didier Pirot - 2013
30. « Les effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'action sociale dans la FPT »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2014
31. « Mayotte : les oubliés de la République »
Rapporteur : Bruno Collignon - 2014
32. « La réforme des rythmes scolaires »
Rapporteurs : Didier Pirot et Jean-Claude Haigron - 2014
33. « La filière animation »
Rapporteur : Jésus De Carlos - 2016
34. « Livre Blanc : Demain, la fonction publique territoriale »
Rapporteur : Philippe Laurent - 2016
35. « Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles »
Rapporteur : Jésus de Carlos - 2017
36. « La formation professionnelle des agents de la FPT - Bilan et perspectives »
Rapporteur : Didier Pirot - 2017
37. « La PSC - Les effets du décret n°2011-1474 du 8/11/2011 sur l'accès à la PSC dans la FPT »
Rapporteur : Daniel Leroy - 2017
38. « Vers l'emploi titulaire dans la FPT de La Réunion - une ambition à partager »
Rapporteur : Bruno Collignon - 2017
39. « Revaloriser la catégorie A de la Fonction publique territoriale »
Rapporteurs : Daniel Leroy et Jésus de Carlos - 2017
40. « Recrutement et formation des ATSEM et des agents de la filière animation »
Rapporteur : Didier PIROT - 2018
41. « Filière enseignement artistique »
Rapporteur : Jésus DE CARLOS - 2018
42. « Etat des lieux de la filière sapeurs-pompiers »
Rapporteurs : Jésus DE CARLOS et Sébastien BOUVIER - 2018
43. « Impact des emplois aidés sur l'emploi public territorial »
Rapporteur : Bruno COLLIGNON - 2018
44. Note de problématique
« Une reconversion professionnelle maîtrisée pour un maintien dans l'emploi réussi »
Rapporteur : Didier PIROT
Coordonnateur : Eric CONEIM - 2018



